

REGLEMENT DE LA COURSE CHEVRYENNE

La ville de Gif-sur-Yvette organise pour les 50 ans de Chevry une « course Chevryenne »

Cette course est une course pédestre de 5 km, non chronométrée, ouverte à tous (à partir de 7 ans), pour le simple plaisir de courir, de faire la fête et de partager un moment convivial en famille et entre amis et de se déguiser sur le thème des années 70.

ARTICLE 1 : Organisation de l'évènement

La « Chevryenne » aura lieu **le samedi 16 septembre 2023**, sur le plateau de Chevry.

RDV : Château de Belleville

- **10h45** : Echauffement animé par un coach sportif
- **11h** : Départ de la course

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La course est ouverte à 300 participants au maximum. Aussi, une inscription préalable est nécessaire via le site internet de la ville.

La course est ouverte à partir de 7 ans (enfants nés en 2016). Les coureurs participent sous leur propre responsabilité. Une autorisation des responsables légaux doit être remise pour la participation des mineurs (formulaire accessible lors de votre inscription à la course sur le site internet de la ville).

Les participants devront arriver en tenue de sports et déguisés. Dans le cas contraire, il est précisé qu'il n'est pas mis de vestiaires à disposition.

ARTICLE 3 : Ravitaillement

Un poste de ravitaillement est organisé au point d'arrivée.

ARTICLE 4 : Sécurité et assurance

Responsabilité civile : l'organisateur est souscripteur d'une assurance auprès de la S.M.A.C.L., sous le numéro de police 54 029/C.

La ville décline toutes responsabilités qui ne seraient pas de son fait, au titre des dommages, notamment corporels ou matériels, qui pourraient être directement ou indirectement subis, à l'occasion de la course.

La course est organisée sur des voies sécurisées.

La couverture des premiers soins sera assurée, en cas de besoin, par la protection civile via la Croix Rouge.

ARTICLE 5 : Certificat médical

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée et de moins de 5 km.

Cela engage les participants à être pleinement conscients et responsables de leur état de santé concernant leur participation à l'évènement.

ARTICLE 6 : Droit à l'image et CNIL

Par son inscription à la course « Chevryenne », chaque participant autorise expressément la ville à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et ce, sur tous supports. Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, lors de l'échauffement, lors du parcours et à l'arrivée.

Conformément aux articles 15 à 17 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 7 : Annulation ou modification de la course

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier l'évènement, notamment sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure, en présence de faits ou phénomènes d'une particulière gravité ou en toutes hypothèses, pour motifs indépendants de sa volonté.

ARTICLE 8 : Approbation et modification du règlement intérieur

L'inscription à la course « Chevryenne » implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, notamment pour tenir compte de contraintes sanitaires à respecter.